

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage : 13/06/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

OBJET : CONVENTION DE PATURAGE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération n°26/2022 du 04/04/2022, concernant la location de terres communales à Mme BLANC Andréa dans le cadre d'une convention pluriannuelles de pâturage.

Mme BLANC Andréa, nous demande de bien vouloir mettre la convention au nom du GAEC RESSOUVAOU ;

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte de modifier la convention de pâturage signée avec Mme BLANC Andréa dans le sens ou la convention sera au nom du GAEC DE RESSOUVAOU,**
- **dit que les autres conditions de la convention restent inchangées,**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention à venir et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 28 juin 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

